

**N° 151/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois : cession foncière complémentaire à la SCI GEM**

**Nombre de membres**

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	76*

**\*Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15**

**Résultat du vote**

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le dix-sept septembre,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergéy André à M. Faivre-Pierret Christophe
<b>Procuration</b>	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis
<b>Suppléé(e)s</b>	Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.
<b>Excusé(e)</b>	Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les demandes d'acquisition foncière formulées par la SCI GEM (ou tout autre société s'y substituant) pour les parcelles :
  - ZD n° 280 de 14 889 m<sup>2</sup> au prix de 5.50 € HT/m<sup>2</sup> pour y créer un centre régional de maintenance de matériel de TP,
  - ZD n° 262 de 4 954 m<sup>2</sup> au prix de 3.50 € HT/m<sup>2</sup>, compte tenu de l'inconstructibilité d'une partie du terrain pour respecter le cône de visibilité sur la ligne SNCF jouxtant cette parcelle, pour y créer un centre de formation pour la maintenance du matériel de TP,

A l'unanimité, le conseil :

- ✓ Approuve les cessions suivantes :
  - ZD n° 280 de 14 889 m<sup>2</sup> au prix de 5.50 € HT/m<sup>2</sup>,
  - ZD n° 262 de 4 954 m<sup>2</sup> au prix de 3.50 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 99 228.50 € HT,
- ✓ Mandate maître Zedet pour rédiger les actes correspondants,
- ✓ Autorise le Président à les signer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-151-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018  
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNIANS